

Promesse d'un professionnel à son client de ne pas révéler d'informations sans son consentement.

**Autre définition** : Exigence éthique et règle déontologique fondée sur le respect de la vie privée, qui implique l'obligation pour les intervenants du monde de la santé de garder pour eux ce qu'ils ont appris, vu et entendu dans l'exercice de leur profession (secret professionnel)<sup>52</sup>

**Note** : L'exigence de confidentialité est au cœur du maintien et de la réussite de la relation thérapeutique. En droit, le secret professionnel est entendu comme un contrat explicite ou implicite entre le patient et le professionnel qui oblige ce dernier à la confidentialité<sup>52</sup>